



GROTTE DE BIJOUS



CHATEAU DE SAUROS

## LE MOT DU MAIRE

Allons-nous enfin voir le bout du tunnel. Il se profile à l'horizon avec une ouverture programmée des restaurants, cafés, magasins et autres établissements.

Il est vrai que cela fait plaisir de retrouver un « semblant » de vie normale, mais ne nous précipitons pas trop vite et gardons quand même les gestes barrières et le masque encore quelques temps.

La vaccination avance mais nous ne sommes pas encore complètement protégés ; restons toujours vigilants.

Dans la commune les travaux continuent mais les artisans commencent à manquer de matière première et ne peuvent pas toujours respecter les délais.

A la Communauté des Communes le principal sujet est le PLUI qui devrait enfin arriver à son approbation ; mais il est compliqué d'harmoniser PLUI, SCoT, PADD, ABF <sup>(1)</sup>, Energies renouvelables et écologie. Des réunions publiques sont encore prévues les 07, 08 et 14 juin (prendre contact avec la CdC de Bazas).

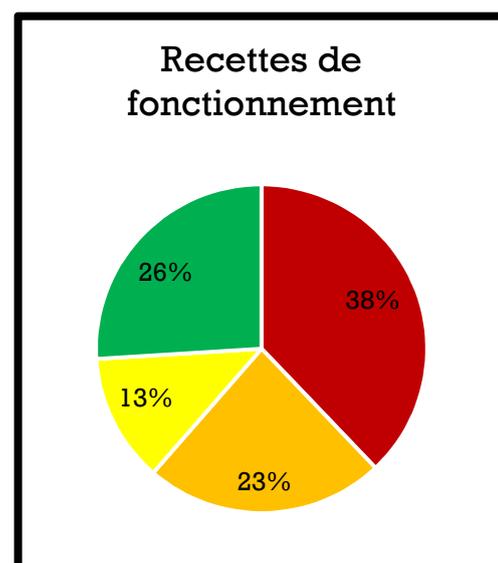
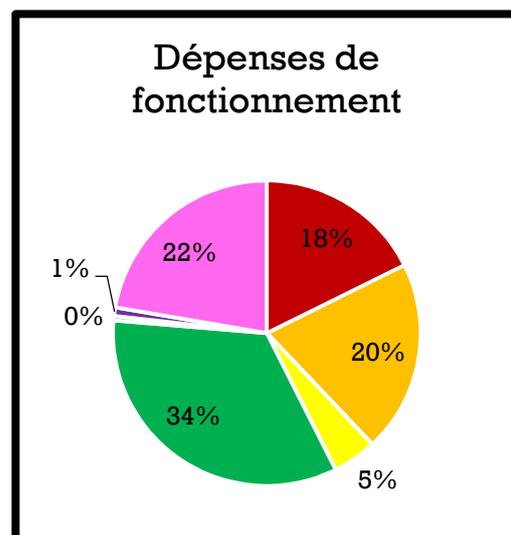
Dans l'attente de jours meilleurs, nous vous souhaitons de passer un très bel été.

Jean-Pierre Manseau

(1) PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal, SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale, PADD : Plan d'action et de développement durable, ABF : Architecte des bâtiments de France

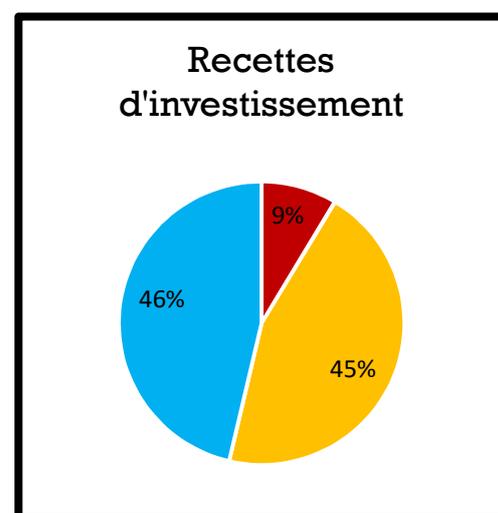
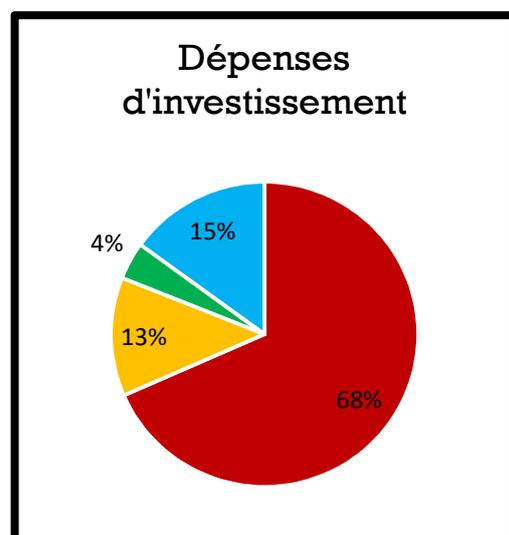
# SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2021

Libellés	Explications	Total
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Charges à caractère général	Fourniture d'entretien, voirie, bâtiment public, réseaux, maintenance...	40 500,00€
Charges de personnels et frais assimilés	Personnels titulaires et non titulaires, charges de sécurité sociale et de prévoyance	46 700,00€
Atténuation de produit	Attribution de compensation à la CdC	10 672,54€
Autres charges de gestions courantes	Indemnités, cotisations retraite, service incendie, subventions aux associations...	77 432,00€
Charges financières	Intérêts.	1 050,00€
Dépenses imprévues		2 089,07€
Virement à la section de l'investissement		51 156,39€
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>229 600,00€</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Impôts et taxes	Impôts locaux, droits de mutation...	87 057,00€
Dotations et participations	Dotation solidarité rurale, dotation aux élus, fond départemental...	53 847,00€
Autres produits de gestion courante	Revenu des immeubles	28 991,45€
Résultats reportés		59 704,55€
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>229 600,00€</b>



# SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2021

Libellés	Explications	Total
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
Opérations d'équipement	Columbarium, Eclairage public, Voirie, Défense incendie, Matériel, ...	75 567,47€
Emprunts et dettes assimilées	Rénovation Église de Saint Laurent, mise au norme salle des fêtes, rénovation logements	13 900,00€
Dépenses imprévues		4 400,00€
Solde d'exécution de l'investissement	Travaux en cours ou en projet	16 532,53€
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>110 400,00€</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
Subventions d'investissement	Subventions pour travaux	9 500,00€
Dotations fonds divers et réserves	Dépense éligible pour la TVA à N+1	49 743,61€
Virement de la section de fonctionnement		51 156,39€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>110 400,00€</b>



## NOTA BENE :

- Les subventions aux associations restent inchangées pour les soutenir même en l'absence d'activités dû à la crise du COVID 19.
- Les impôts locaux resteront inchangés.

# TRAVAUX REALISES

## Au Cimetière :



Depuis le mois de mai un Columbarium a été construit au cimetière face à l'entrée de ce dernier.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Granimond.

## Logements au Bourg Est :



Avant



Après

La réfection de la toiture des logements au Bourg Est a été réalisée par l'entreprise Bordes.

## La Mairie :



Avant



Après

La réfection de la toiture de la Mairie et de son logement a été réalisée par l'entreprise Bordes.

## Le parking de l'école :



Deux tilleuls du parking de l'école ont dû être abattu car il étaient malades et devenaient dangereux.  
Deux arbres seront réplantés ultérieurement



# TRAVAUX COMMANDES EN 2021



## Eclairage public

Tous les lampadaires de la commune vont être remplacés par un éclairage led.

Trois lampadaires (3x1) vont également être rajoutés aux entrées du village.

Ces travaux vont être réalisés par l'entreprise SOLAR Ciel.



## Borne incendie Belly

Le réseau incendie va être élargi par la création d'une nouvelle borne qui se situera au lieu-dit Béziade, en face de Belly.

Ces travaux vont être dirigés par le Sivom de Bazas



## Parvis du cimetière

Une dalle à l'entrée du cimetière va être coulée par la SARL Ducos de Bazas.

Il s'agit d'avoir un parvis ciment plat à cet endroit pour rendre l'accès du cimetière plus facile.



Busage du fossé derrière l'école par la SARL Ducos de Bazas



Nous vous informons également qu'une prestation intellectuelle a été commandée à Mme Christine Klingebiel (architecte) pour effectuer une étude quant à la rénovation du parvis se situant devant la Salle des Fêtes.

# INFORMATION ELECTIONS

Comme vous le savez les élections départementales et régionales, auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Au vu des conditions imposées par la Covid-19, ces élections auront lieu exceptionnellement dans la salle des Fêtes de votre commune. Le port du masque sera entre autres obligatoire et nous vous prions également de bien vouloir apporter votre stylo.

Nous vous informons également que nous ne pourrons pas tamponner vos cartes électorales (au vu des restrictions sanitaires...), mais celles-ci restent obligatoires.

## ACHATS DE MATERIELS DIVERS



Investissement d'un nettoyeur haute pression thermique afin d'effectuer des travaux d'entretien et de nettoyage des différents équipements de la commune,

ainsi qu'une remorque permettant le transport du matériel communal sur les différents lieux de travail



Afin de faciliter le nettoyage de la Salle des fêtes l'achat d'une auto laveuse a été effectué. Cet appareil pourra également être utile pour les sols de notre école par exemple.

## NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE



### BIENVENUE SUR LE SITE DE LA MAIRIE DE BIRAC

ACCUEIL MAIRIE VIE COMMUNALE TOURISME VIE PRATIQUE CONTACT

Grâce au travail assidu de notre secrétaire, Laetitia Freche-Dubille, notre commune est désormais dotée d'un nouveau site internet : [birac.fr](http://birac.fr), en partenariat avec Gironde Numérique qui propose un hébergement, une solution technique et de la formation.

Vous y trouverez entre autres les contacts utiles pour vos formalités administratives, l'histoire et les actualités de Birac, les comptes rendus des conseils municipaux, ainsi que les associations communales.

Nous souhaiterions promouvoir les entreprises et artisans de la commune ; ceux qui le désirent peuvent se rapprocher de la mairie pour figurer sur le site.

## COMMÉMORATION DU 08 MAI



Après la cérémonie du 11 novembre, la commémoration du 08 mai en l'honneur des soldats de la Deuxième Guerre Mondiale a dû se dérouler en comité restreint et sans public.



# ÉTAT CIVIL

## Notre commune a été affectée par le décès de :

Mme Michèle BOUCHERIE, le 08 mars 2021

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

# BUSE ACCES A LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

## L'ENTRETIEN DE L'ACCÈS BUSE A LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE INCOMBE AU RIVERAIN

L'accès depuis la voie communale à sa propriété et/ou à sa maison d'habitation est un droit de base mais celui-ci doit être soumis à autorisation de la mairie (ou de la communauté de communes) qui est la seule habilitée à fixer les conditions à respecter en terme de sécurité ou de conservation du domaine public.

Chaque accès doit donc bénéficier, après dépôt d'un dossier de demande, d'une permission de voirie.

Lorsque cette démarche n'a pas été entreprise, ce manquement pourrait être mis en avant par la mairie (ou la communauté de communes) en cas de litige ou d'accident généré par la présence de l'ouvrage créé sans autorisation.

Tout nouvel accès devra être équipé d'une buse de diamètre 300 mm (ou plus dans certains cas) et devra, en cas de franchissement de fossé, être muni de part et d'autre d'une "tête de sécurité à barreaux" normalisée.



L'entretien de l'accès busé est toujours à la charge du bénéficiaire (puisque propriétaire de l'accès). Celui-ci doit donc s'assurer du parfait écoulement des eaux du fossé, **il lui appartient donc de nettoyer régulièrement les embâcles pouvant obstruer** (feuilles mortes, herbes, racines, terre, etc...).



# HORAIRES DECHETTERIES

A compter du mardi 6 avril 2021, les nouveaux horaires sont les suivants :

Période 16 septembre – 14 juin

Jour	Bazas	Langon	Lem-et-musset	Préchac	Saint-Symphorien
Lundi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 16h	Fermée	9h - 16h
Mardi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermée	8h30 - 17h	Fermée
Mercredi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 16h	-	9h - 16h
Jeudi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermée	8h30 - 17h	Fermée
Vendredi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 16h	-	9h - 16h
Samedi	9h - 16h	9h - 17h	9h - 16h	8h30 - 17h	9h - 16h

Période 15 juin – 15 septembre

Jour	Bazas	Langon	Lem-et-musset	Préchac	Saint-Symphorien
Lundi	8h - 15 h	8h - 15 h	8h - 15 h	Fermée	8h - 15h
Mardi	8h - 15 h	8h - 15 h	Fermée	8h - 15 h	Fermée
Mercredi	8h - 15 h	8h - 15 h	8h - 15 h	8h - 15 h	8h - 15 h
Jeudi	8h - 15 h	8h - 15 h	Fermée	8h - 15 h	Fermée
Vendredi	8h - 15 h	8h - 15 h	8h - 15 h	Fermée	8h - 15 h
Samedi	8h - 15 h	8h - 17 h	8h - 15 h	8h - 15 h	8h - 15 h

# DIVERS

Afin de pouvoir faire des annonces flash si nécessaire et éventuellement diffuser en numérique « le petit biracais » aux personnes qui le désirent, pourriez-vous communiquer votre adresse courriel à votre Mairie ([mairie.birac@orange.fr](mailto:mairie.birac@orange.fr)) ou tout autre moyen à votre convenance. Nous vous en remercions par avance.